

Moulins, le **16 MAI 2023**

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole le 17 janvier 2023 pour un projet de parcs photovoltaïques au sol sur les communes de Thiel-sur-Acolin et Saint-Pourçain-sur-Besbre.

Mes services ont examiné cette étude et l'ont soumise à l'avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) le 06 avril 2023.

Cette étude préalable agricole ne fait pas état d'impacts négatifs notables du projet sur l'économie agricole du territoire concerné et ne propose ainsi pas de montant de compensation collective agricole.

La CDPENAF s'est prononcée défavorablement par rapport à cette étude. Elle a notamment pointé, d'une part, que le niveau de production à l'état initial est sous-estimé par rapport à celui projeté avec l'installation photovoltaïque, conduisant à une sous-estimation des impacts négatifs générés par le projet. D'autre part, elle a émis des réserves concernant l'identification d'un éleveur ovin exploitant l'intégralité du site.

Les services de l'État et la CDPENAF doivent disposer d'éléments probants pour s'assurer qu'une activité agricole pérenne et significative soit développée sur les parcelles agricoles concernées par le projet.

J'émet donc un avis défavorable à l'étude préalable agricole de ce projet de parc photovoltaïque au sol, dont les dimensions et les caractéristiques ne correspondent pas à celles d'un véritable projet agrivoltaïque.

Les services de la Direction départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Pascale TRIMBACH
Pascale TRIMBACH

ENGIE GREEN
M. William ARKWRIGHT
215 rue Samuel Morse Le Triade II - Parc du Millénaire II
34000 MONTPELLIER